

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2006 À AYTRÉ

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

**Autres membres présents :** MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, Jack PROUST, Josy MOINET, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, (présent jusqu'à la 10<sup>ème</sup> question), M. Daniel GROSCOLAS (présent jusqu'à la 10<sup>ème</sup> question), Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, M. Gérard BLANCHIER (présent jusqu'à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents

Date de publication :  
22/12/06

Mme Dominique AUGRAS (présente jusqu'à la 16<sup>ème</sup> question), MM. Patrick BOUYER, Jean-Pierre CARDIN (présent jusqu'à la 10<sup>ème</sup> question), Mmes Colette CHAIGNEAU, Bernadette COLIN (présente jusqu'à la 10<sup>ème</sup> question), MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mario COUTURIER, Jack DILLENBOURG, Rémy DROUARD, Mmes Sylviane DULIOUST, Patricia FRIOU, MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Patrick GUEDON, Mmes Josseline GUITTON, Françoise LAINE, Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, MM. Pierre MALBOSC, Daniel MATIFAS, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Marc PARNAUDEAU (présent à partir de la 24<sup>ème</sup> question), Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mmes Marie-Yvonne ROY, Maryline SIMONÉ, MM. Jacques SUSSET, Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIÈRE, Conseillers

**Membres absents excusés :** M. Jacques GIARD procuration à M. Didier GOBINET, Mme Marie-José DENYS procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Josseline GUITTON, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Patrick BOUYER, M. Daniel GROSCOLAS (absent à partir de la 11<sup>ème</sup> question), M. Yves ROUSSEAU, M. Bernard ROUX procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Gérard BLANCHIER (absent à partir de la 17<sup>ème</sup> question), M. Yves AUDOUX procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN procuration à Mme Colette CHAIGNEAU, M. Alain BUCHERIE procuration, à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jean-Pierre CARDIN (absent à partir de la 11<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Bernadette COLIN (absente à partir de la 11<sup>ème</sup> question), M. Olivier FALORNI procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Claude KARTES, M. Henri LAMBERT procuration à M. Gérard GOUSSEAU, M. Patrick LARIBLE procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Stéphane LEROY, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Yvon NEVEUX procuration à M. BOISSARD, M. Marc PARNAUDEAU (absent jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN, Mme Nathalie SEGUIN, M. Cédric SUIRE procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Denis THIBAUDEAU, M. Stéphane VILLAIN procuration à Mme Dominique AUGRAS (absente à partir de la 17<sup>ème</sup> question), Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers,

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ANGIBAUD,

<b>Date de convocation :</b>		<b>8 DÉCEMBRE 2006</b>	
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>88</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>48</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>17</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>65</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>65</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>65</b>
		<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

**N° 29**

**Titre / GARANTIE D'EMPRUNT - OPHLM - RÉHABILITATION DE LA ZONE DES 400 - RUE LEDRU ROLLIN - VILLENEUVE LES SALINES - LA ROCHELLE**

Monsieur BÉNÉTEAU expose que,

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2021 du Code Civil

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la zone des 400 rue Ledru Rollin - Villeneuve les Salines à La Rochelle, l'Office Public d'HLM de La Rochelle sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour un emprunt qu'il doit souscrire auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Communautaire en sa séance du 27/10/2006 a délibéré favorablement sur la demande de garantie d'emprunts sollicitée par l'OPHLM de La Rochelle. Depuis une nouvelle proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations est intervenue portant sur un allongement de la durée du prêt (20 à 25 ans) sans aucun changement sur les autres conditions du prêt.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accorder sa garantie pour le remboursement de l'emprunt que l'Office Public d'HLM de La Rochelle se propose de contracter.

Caractéristiques du prêt PRU: **1 438 679 €**

Périodicité : annuelle

Durée totale du prêt : 25 ans

Taux actuariel annuel : 3,40%

Taux annuel de progressivité : 0,5%

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité : En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 01/08/2006. Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A intervenue entre temps.

Le taux de progressivité indiqués ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du taux du livret A. En conséquence, les taux du livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 2**: qu'au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ces prêts, la Communauté d'Agglomération s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de La Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**Article 3** : de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 4** : d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre La Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRÉSIDENT,  
LE VICE-PRÉSIDENT